

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE NOINTEL

SUEZ EAU FRANCE - HAUT DE FRANCE

SYNDICAT DE MOURS-NOINTEL-PRESLES

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SYNDICAT DE MOURS-NOINTEL-PRESLES

Commune de : NOINTEL

Prélèvement et mesures de terrain du **26/06/2025 à 08h10** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : MOURS NOINTEL PRESLES (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : NOINTEL AV. DE PARIS EC. ELEMENTAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE

Code point de surveillance : 0000000174 Code installation : 000110

Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00187807 Référence laboratoire : H.2025.2090-1 Numéro de prélèvement : 09500185255

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-09500185255 - page : 1)

Le lundi 07 juillet 2025

L'ingénieur d'études sanitaires,

Pour le Directeur Général et par délégation,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
	Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Nickel	6	µg/L		20			
Cuivre	0,158	mg/L		2		1	
Plomb	5	µg/L		10			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1